

Stages d'été 2019

Service de la Culture de la Province de Namur

BULLETIN D'INSCRIPTION (sous réserve de places disponibles)

Un formulaire par stage et par personne

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : GSM :

Adresse mail :

Date de naissance : Sexe : F M

.....

Stage choisi :

Période :

Nom de l'animateur :

Montant : € ou € si bénéficiaire d'une réduction (étudiant de moins de 26 ans, demandeur d'emploi...) Dans ce cas, merci de joindre une photocopie de la carte d'étudiant, une attestation du Forem,...

Ce montant sera à verser après réception d'un accusé de réception positif de notre part, selon les conditions générales et modalités d'inscription reprises au verso.

.....

J'ai déjà suivi un stage organisé par la Province de Namur auparavant : Oui / Non

J'autorise la Province à utiliser, à des fins de communication (site internet, ...), des photos ou vidéos réalisées lors du stage où je suis reconnaissable : Oui / Non

Fait à le / /

Signature du stagiaire

.../...

Conditions générales d'inscription :

Modalités d'inscription et de paiement

Dès réception de votre bulletin d'inscription au stage par la Province, après vérification des disponibilités, le candidat-stagiaire recevra un courrier de la Province indiquant soit que sa demande d'inscription peut être prise en compte soit que le nombre maximal de participants étant atteint, le candidat-stagiaire est inscrit sur une liste d'attente.

En cas de réponse positive, le courrier précisera le délai endéans lequel le montant du stage devra être versé. L'inscription ne sera définitive qu'après paiement, une lettre de confirmation de votre inscription vous étant alors envoyée. Les inscriptions sont prises dans l'ordre chronologique d'arrivée des paiements.

Désistements

En cas de désistement moins de deux semaines avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti. Seule l'annulation d'un stage par le Secteur Formation du Service de la Culture de la Province de Namur - faute de participants - donne droit au remboursement des sommes versées.

Inscription d'un stagiaire mineur

L'autorisation d'au moins un des parents, ou tuteur légal, est indispensable à l'inscription d'un jeune de moins de 18 ans à un stage organisé par la Province.

Les candidats-stagiaires mineurs ne peuvent s'absenter en cours de stage sans l'autorisation écrite des parents. En cas d'absence non autorisée par un parent, la Province décline toute responsabilité.

Assurance

La Province a souscrit une assurance responsabilité civile et accident corporel pour les stagiaires participant aux stages organisés par la Province.

Les stagiaires s'engagent à respecter les consignes de sécurité et le règlement d'ordre intérieur sur chaque lieu de stage. Tout manquement grave peut autoriser les responsables du stage à l'exclusion.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription

Envoyer à l'adresse :

Par courrier postal :

Service de la Culture de la Province de Namur – Formation
Avenue Reine Astrid, 22 A – 5000 Namur

Par mail :

formation.culture@province.namur.be